



Conseil Municipal du 28 Mai 2021

Compte rendu

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi vingt-huit Mai, le Conseil Municipal dûment convoqué le 18 Mai, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie de MERLINES sous la présidence de M. Pascal MONTIGNY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	9
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	4
Nombre de conseillers municipaux absents	2

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs DA COSTA Francis, GODEFROY Stéphane, LACHAUD Michel, MONTEIL Corinne, MONTIGNY Pascal, REBEIX Maurice, ROCHE Jean-Noël, LEMAIRE Philippe, FAURE Cyril

ABSENT(S) REPRESENTE(S) :

Madame BESNARD Violette pouvoir à Mr REBEIX Maurice

Monsieur BANETTE Jean-Louis donne pouvoir à Mr MONTIGNY Pascal

Monsieur STASZCZYK Joseph donne pouvoir à Mr ROCHE Jean-Noël

Madame CORRIGET Claudine donne pouvoir à Mme MONTEIL Corinne

ABSENT(S) :

Monsieur PAMPOULY Thomas

Madame LOURADOUR Sandra

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H10.

a. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Corinne MONTEIL est proposée secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

Prise de compétence « mobilité » par HCC

Mr le Maire explique que la Loi d'Orientation des Mobilités(LOM) publiée au Journal Officiel le 26 décembre 2019, vient réformer le paysage réglementaire des transports et de la mobilité en plaçant les usagers au cœur des systèmes de mobilité, leur proposant des solutions de déplacement en cohérence avec leurs attentes et leurs besoins.

Mr le Maire notifie au conseil municipal la délibération prise par la Communauté de Communes concernant la prise de compétence « autorité organisatrice de la mobilité » et « l'approbation de la modification des statuts » de celle-ci, puis propose après en avoir délibéré de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

Convention de mise à disposition d'un terrain communal

M. le Maire expose que la commune dispose d'un terrain à bâtir nécessitant d'être entretenu, situé Route de l'ancien dépôt.

Il signale qu'il est impossible de conclure un bail de location pour ce terrain qui doit rester disponible pour tout projet immobilier.

Il propose de le mettre à disposition du Centre Equestre d'Eygurande qui est en recherche de parcelles disponibles pour y mettre ses chevaux, ce qui permettrait d'assurer l'entretien des dites parcelles.

Après lecture des différents articles régissant la convention de mise à disposition du terrain communal, il est procédé au vote.

Adopté à l'unanimité

Restauration du chasublier de l'église

M. le Maire rappelle que d'importants travaux ont été réalisés à l'église par la commune cette année : le système de chauffage a été remplacé, l'installation électrique entièrement refaite, les vitraux et le retable restaurés.

Un chasublier présent à la sacristie nécessite également des travaux de restauration.

Mr le Maire propose de finaliser les travaux concernant la restauration de notre patrimoine religieux en effectuant cette restauration.

Un devis a été réalisé par Mr Guillaume PEYRESAUBES, ébéniste à Salon la Tour.

Montant du devis : 6 840€

Montant de la subvention (60%) : 4 104€

Reste à charge pour la commune : 2 736€

Adopté à l'unanimité

Déneigement de la commune

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention concernant le déneigement de la commune, signée avec Mr Jean-Noël ROCHE, dans les mêmes conditions que précédemment.

Cette convention aura une durée de 5 ans et prendra effet à compter du 10 novembre 2021.

Le tarif reste inchangé : 72€ de l'heure.

Mr Jean-Noël ROCHE étant adjoint au Maire de Merlines, il ne participe ni au débat, ni au vote.

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

Admissions en non-valeurs

M. le Maire expose que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose d'approuver l'admission en non-valeurs des recettes énumérées ci-dessous, pour un montant total de 1 271.03€

Catégories de produits	Montant total
Cantine enfants	417.70€
Garderie enfants	12.00€
Produits de gestion courante autres	88.28€
Revenus immeubles (locataire décédé)	753.05€

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

I. Préparation des élections départementales et régionales

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se retrouver le Samedi 19 juin afin de préparer la salle des fêtes pour le premier tour des élections départementales et régionales qui se tiendra le Dimanche 20 juin.

II. Plantation des fleurs

Le Samedi 05 juin à 09H30, les conseillers municipaux sont invités à se retrouver afin de planter les fleurs qui embelliront la commune cet été.

L'élaboration d'un planning est proposé afin que chacun puisse s'inscrire, selon ses disponibilités, pour participer à l'arrosage pendant la saison estivale.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des questions diverses ayant été traités, M. le Maire lève la séance à 22H00.